



PRYMAC GROUPE

Société Anonyme

95 RUE PERRONET, NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Au capital : 3 300 598 €

Immatriculée au RNCS sous le numéro 952 074 896

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, Le 30 Novembre 2023 à 14h, les associés de la SA PRYMAC se sont réunis au siège social de la société, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 18 Novembre 2023.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Serge DRAI.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

Le Président, communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois (3) associés représentant 99,9% du capital social : Monsieur Yossef ASSERAF, Monsieur Menachem COHEN, et Monsieur DRAI, sont présents.

Le Président déclare que les associés peuvent valablement délibérer et prendre les décisions nécessaires à la modification de la société.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- un rappel de l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés en main propre lors de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nomination du commissaire aux apports ;
- L'intégration des titres de la société ACD au groupe via un apport de titres
- Consécutivement, l'augmentation du capital social par émission de nouvelles actions avec modification des statuts en conséquence.

Le Président donne ensuite lecture des documents mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du CAC pour augmentation du capital social de la société

L'Assemblée Générale, après avoir reçu identité du Commissaire, transmise par le Président, et des arguments tendant à l'apport de titres pour augmenter le capital social, décide de donner accord et de nommer en qualité de Commissaire aux apports :

Monsieur Avner GOZLAN, Commissaire aux comptes,

Membre de la Compagnie régionale de Paris sous le n° 1100092987

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Intégration de la SARL ACD

L'Assemblée Générale Extraordinaire déclare à l'unanimité des actionnaires majoritaires, avoir pris connaissance du projet d'intégration de la société ACD.

TROISIEME RESOLUTION

Augmentation du capital par émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en nature

En vertu des pouvoirs réservés aux Associés par décisions collectives en Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé d'émettre 1 350 000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1€ comme suit :

- 675 000 actions nouvelles reviennent à Monsieur Yossef ASSERAF ;
 - et, 675 000 actions nouvelles, reviennent à Monsieur Menachem COHEN ;
- Consécutivement à leur apport.

Les associés retiennent donc la mise à jour des statuts en conséquence, qui prendra effet lors de la remise du rapport établie par le commissaire aux apports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'est à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De la séance, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Yossef ASSERAF

A blue ink signature consisting of a stylized 'Y' followed by a horizontal stroke and a loop.

Monsieur Menachem COHEN

A blue ink signature starting with a large 'M' and ending with a long horizontal stroke.

Monsieur Serge DRAI

A blue ink signature with a stylized 'S' and 'D' followed by a horizontal stroke.

Feuille de présence

Associé	Signature
Menachem COHEN	
Yossef ASSERAF	
Serge DRAI	